

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 3 septembre 2019 et parvenue au greffe le 5 septembre 2019, le Conseil des ministres a introduit un recours en annulation du décret de la Région wallonne du 14 février 2019 « modifiant l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en vue d'interdire le survol des réserves naturelles avec un drone » (publié au *Moniteur belge* du 5 mars 2019).

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7247 du rôle de la Cour.

Le greffier,  
P.-Y. Dutilleux

---